



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réserve

Question écrite n° 92066

Texte de la question

M. Jean-René Marsac attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur le rôle des correspondants défense. Créée en 2001, par le ministère délégué aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-Nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense, notamment dans le cadre de la création d'une grande réserve citoyenne souhaitée par le Président de la République. Aussi, quelles sont les intentions du Gouvernement afin d'intégrer pleinement les correspondants défense au développement de la réserve citoyenne.

Texte de la réponse

Le projet de loi « Egalité Citoyenneté », annoncé par le Président de la République, a pour objectif de renforcer, par des mesures concrètes, la cohésion nationale autour des valeurs de la République. Présenté lors d'une communication au conseil des ministres du 4 janvier dernier, le dispositif prévu s'articulera autour de trois axes principaux : la mixité sociale, la lutte contre les discriminations et l'engagement au service du projet républicain, ce qui se traduira notamment par la création d'une nouvelle réserve citoyenne. Cette nouvelle réserve, constituée d'un réseau de citoyens souhaitant se mobiliser autour de missions d'intérêt général, concernera l'ensemble des champs de la vie publique. La réserve citoyenne des armées et de la gendarmerie, qui y sera intégrée, gardera toutefois sa spécificité et ses objectifs propres (entretenir l'esprit de défense et renforcer le lien entre la nation et ses forces armées). Elle demeurera régie par le code de la défense et prendra le nom de réserve citoyenne de défense et de sécurité afin d'éviter toute possibilité de confusion. Enfin, les correspondants défense, désignés depuis 2001 au sein de chaque conseil municipal, continueront d'être un relais indispensable entre la communauté de défense et la société civile. En tant qu'interlocuteurs privilégiés des administrés et des autorités civiles et militaires sur les questions de défense, ils participent de la même dynamique que celle qui préside à la création de la réserve citoyenne visant à renforcer les liens entre les citoyens autour des valeurs républicaines. Une communication sera prochainement adressée aux correspondants défense par la délégation à l'information et à la communication de la défense afin qu'ils puissent informer au mieux leurs interlocuteurs de ces dernières évolutions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92066

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 décembre 2015](#), page 10341

Réponse publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 1948